

Décret n° 2001-352 du 18 juillet 2001
portant nomination des directeurs centraux à la direction nationale du protocole

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 99-73 du 15 avril 1999 portant attributions et organisation du ministère à la Présidence de la République, chargé du cabinet du Chef de l'Etat ;

Vu le décret n° 99-99 du 15 juin 1999 portant création, attributions et organisation de la direction nationale du protocole ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu, ensemble, les décrets n° 99-1 du 12 janvier 1999 et n° 2001-219 du 8 mai 2001 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 99-2 du 12 janvier 1999 portant organisation des intérim des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

Article premier.- Sont nommés à la direction nationale du protocole:

- **M. Hubert MOYEN** : directeur du cérémonial et des programmes;
- **Lieutenant Colonel Adolphe OKOUERE**: directeur du protocole présidentiel ;
- **Colonel René Fortuné BATHY** : directeur du protocole du Gouvernement et des autres institutions constitutionnelles ;
- **M. Albert EKIA** : directeur de l'administration, des finances et du matériel.

Article 2.- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures ou contraires, sera enregistré, inséré au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le

18 juillet 2001

Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Pour le ministre à la Présidence
de la République, chargé du
cabinet du Chef de l'Etat et du
contrôle d'Etat, en mission :
Le ministre à la Présidence, chargé
de la défense nationale,

Atti Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,

Mathias DZON.-